

# REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 11 avril 2022

Le seize mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le trois mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle communale d'Aschères-le-Marché sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

### **Etaients présents :**

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Monsieur Christian LEGENDRE.

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN.

Représentants de la C.C.P.N.L. : Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Daniel POINCLOUX, Monsieur DA CUNHA MARTINS Lionel, Madame TOURNAILLON Elodie, Monsieur Dominique GAUCHER.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Michel TAFFOUREAU à Monsieur Christian LEGENDRE, Madame Gaëlle COSSIA à Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Harmonie METAYER à Monsieur Vincent VANNIER.

Absents excusés : Madame Lise LE DÛ, Monsieur Matthias HEUDES, Madame Claire TRIBOT.

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline FERRIERE.

Le compte rendu du 16 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Approbation du Compte Administratif 2021**

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2021 laissant apparaître :

#### En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	428 393.89 €
Un total de recettes de	445 547.20 €
Soit un excédent de fonctionnement de	17 153.31 €

#### En section d'investissement

Un total de dépenses de	292 270.44 €
Un total de recettes de	29 296.59 €
Soit un déficit d'investissement de	- 262 973.85 €

Reste à Réaliser en dépense de	5 172.00 €
Reste à Réaliser en recette de	0 €

Le Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Dominique GAUCHER, doyen d'âge, hors de la présence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président.

**Approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.**

## 2. Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Syndical ayant constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

### En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de	428 393.89 €
Un total de recettes de	445 547.20 €

### En section d'investissement

Un total de dépenses de	292 270.44 €
Un total de recettes de	29 296.59 €

Reste à Réaliser en dépense de	5 172.00 €
Reste à Réaliser en recette de	0 €

Approuvé à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

## 3. Affectation des résultats 2021

Avec le report des années antérieures, le résultat d'exécution du Budget à la clôture de l'exercice 2021 apparaît comme suit :

Un excédent de fonctionnement de	93 727.83 €
Un excédent d'investissement de	23 843.77 €

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront affectés au Budget Primitif 2022 de la façon suivante :

Au compte R002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 93 727.83 € (résultat antérieur reporté de 2020 = 76 574.52€ + 17 153.31€ excédent de fonctionnement 2021)

Au compte R 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de 23 843.77 € (excédent d'investissement 2020 = 286 817.62€ - 262 973.85€ déficit d'investissement reporté de 2021)

EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT CLASSES 6 ET 7	INVESTISSEMENT CLASSES 1 ET 2	TOTAL
RECETTES	445 547,20	29 296,59	474 843,79
DEPENSES	428 393,89	292 270,44	720 664,33
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 153,31	-262 973,85	-245 820,54
RESULTAT ANTERIEUR	76 574,52	286 817,62	363 392,14
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	76 574,52	286 817,62	363 392,14
RESULTAT CUMULE EN EUROS	93 727,83	23 843,77	117 571,60

### PROPOSITION DE REPRISE DES RESULTATS

Resultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	17 153,31
B Résultat antérieur reporté	76 574,52
C Résultat à affecter =A+B	93 727,83
D Solde d'exécution d'investissement c/001	23 843,77
Restes à réaliser: dépenses	5 172,00
Restes à réaliser: recettes	
E Solde des restes à réaliser	-5 172,00
F Besoin de financement =D+E	-18 671,77
AFFECTATION C=G+H	93 727,83
1) en réserves c/1008 investissement G	0,00
2) report en fonctionnement c/002 H	93 727,83
DEFICIT REPORTE D 002	

#### 4. Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Réparties entre : Section de fonctionnement pour 507 818.00 €  
Section d'Investissement pour 166 545.77 €

Le budget de la section de fonctionnement est voté au chapitre.

Le budget de la section d'investissement est voté au chapitre.

**Après délibération**, les membres du Conseil Syndical décident d'adopter à l'unanimité budget 2022.

#### 5. Participations des communes 2022

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'appel de participations aux communes et /ou à la communauté de communes doit prendre en considération l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement. Les montants de remboursement d'emprunts seront inclus dans la section de fonctionnement pour l'appel de cotisation.

<b>PARTICIPATIONS DES COMMUNES + EMPRUNTS 2022</b>									
					recettes attendues	emprunts			
Participation totale aux frais 2022					318 990	274 128,11	44 862,06		
Participation au prorata nombre d'habitant (1/2)					159 495,09				
Participation au prorata nombre d'élèves (1/2)					159 495,09				
	Nbre hab.	2021/2022	Nbre élèves	Total élèves	Part. pror. habitants	Part. pror. élèves	art. pror. habitan	Part. pror. élèves	Participations
ATTRAY	212	2	10	12	13 784,43	9 037,19			22 821,62
EMPRUNT	213		24				2 263,29	2 503,93	4 767,22
CROTTES-EN-PITHIVERAIS	345	1	21	22	22 432,21	16 568,18			39 000,39
EMPRUNT	343		31				3 644,64	3 234,24	6 878,89
OISON	141	0	12	12	9 167,95	9 037,19			18 205,14
EMPRUNT	139		12				1 476,98	1 251,96	2 728,95
<b>S/total CCPNL</b>	<b>698</b>	<b>3</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>45 384,59</b>	<b>34 642,56</b>	<b>7 384,92</b>	<b>6 990,13</b>	<b>94 402,21</b>
	695		67						-
									-
ASCHERES-LE-MARCHE	1166	2	114	116	75 814,37	87 359,51			163 173,88
EMPRUNT	1170		124				12 432,17	12 936,97	25 369,13
MONTIGNY	244	3	17	20	15 865,10	15 061,98			30 927,08
EMPRUNT	246		24				2 613,94	2 503,93	5 117,87
<b>S/total ASCHERES/MONTIGNY</b>	<b>1410</b>		<b>131</b>	<b>136</b>	<b>91 679,47</b>	<b>102 421,49</b>	<b>15 046,11</b>	<b>15 440,90</b>	<b>224 587,96</b>
	1416		148						
<b>TOTAL</b>	<b>2111</b>		<b>215</b>				<b>22 431,03</b>	<b>22 431,03</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 108</b>	<b>8</b>	<b>174</b>	<b>182</b>	<b>137 064,06</b>	<b>137 064,06</b>			<b>318 990,17</b>
DEROGATIONS SMIIS 5 ELEVES									
DEROGATIONS CCPNL 3 ELEVES									

**Après délibération**, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'approuver** le montant des participations 2022 à hauteur de 94 402,21€ pour la CCPNL,

**D'approuver** le montant des participations 2022 à hauteur de 188 543,01€ pour la commune d'Aschères-le-Marché,

**D'approuver** le montant des participations 2021 à hauteur de 36 044,95€ pour la commune de Montigny,

**D'approuver** le montant total des participations 2022 à hauteur de 318 990,17€.

## 6. Tarif du repas 2022

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le prix d'un repas. Il rappelle que ce prix est de 6,22€. Seuls 4 euros sont facturés aux familles.

La somme restante est répercutée dans les participations annuelles appelées aux communes.

Une nouvelle étude sera réalisée prochainement afin de maintenir ou non ce prix de 4€.

<b>PRIX DE REVIENT D'UN REPAS EN 2021</b>	
<b>DEPENSES</b>	
achat des repas (6042)	52 992,05 €
produits d'entretien	2 169,19 €
vêtements de travail (60636)	449,26 €
consommations électriques	1 129,22 €
frais de chauffage	2 018,85 €
entretien de matériel	468,60 €
frais de personnel	49 882,41 €
3 animateurs pause méridienne	15 266,88 €
Frais TIPI (627)	90,26 €
<b>COUT DES REPAS</b>	<b>124 466,72 €</b>
<b>NOMBRE DE REPAS vendus</b>	<b>19 997</b>
<b>RECETTE VENTE REPAS</b>	<b>77 876,00 €</b>
<b>PRIX DE REVIENT D'UN REPAS</b>	<b>6,22 €</b>
<b>COUT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>44 393,34 €</b>
prix de revient - prix de vente x nbre repas vendu (6,22-4)*14538	
<u>commission finances du</u> <b>TARIF ACTUEL 4€</b> <b>PROPOSITION 2022 = 4 €</b>	

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**De Maintenir** à 4€ le prix du repas pour l'année scolaire 2022 jusqu'au 5 juillet 2022.

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

## 7. Tarif dérogation scolaire 2021-2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du conseil syndical du 6 avril 2021, l'assemblée a voté le maintien des tarifs pour la durée du mandat.

Une réévaluation annuelle sera calculée en fonction de l'indice INSEE du coût de la vie et/ou selon un bilan des 5 années précédentes.

Pour l'année 2021-2022, l'indice du coût de la vie s'élève à +1.658%

Les tarifs 2020 - 2021 étaient les suivants :

- coût d'un élève maternelle : 1885€
- coût d'un élève primaire : 775€

Il propose donc pour l'année 2021-2022 :

- coût d'un élève maternelle :  $1885\text{€} \times 1.658\% = 1\,916\text{€}$
- coût d'un élève primaire :  $775\text{€} \times 1.658\% = 788\text{€}$

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'approuver** les tarifs 2021-2022

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

## **8. Montant alloué au budget pédagogique**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en mai 2021, les enseignants avaient déjà atteint leur quota annuel de photocopies basé sur l'année civile. Il avait été décidé de le leur augmenter de 30%. Cette année, l'augmentation de 30% est reconduite.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée que les montants attribués pour les dépenses pédagogiques, les sorties scolaires et les intervenants restent inchangés, à savoir :

- Budget pédagogique : 56€ par élève (42€ en pédagogie et 14€ en photocopie)
- Classe découverte : 160€ par élève pour sa scolarité
- Sorties scolaires Ecole Maternelle : une enveloppe globale de 1 500€
- Sorties scolaires Ecole Élémentaire : une enveloppe globale de 3 000€
- Intervenants une enveloppe globale : pour les deux écoles de 7 100€

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

**De maintenir** les montants alloués ci-dessus par année scolaire.

## **9. Devis**

a/ parcours de circulation à la maternelle : un deuxième devis sera présenté lors du prochain conseil syndical concernant l'installation de jeux en résine thermoplastique au sol.

b/ l'achat de l'épandeur à sel pour les cours d'école est reporté au prochain BP 2023.

## **10 Transport scolaire 2022-2022**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Guiset Cédric, mis à disposition par la commune auprès du SMIIS pour effectuer le transport scolaire souhaite mettre un terme à cette mission le 6 juillet 2022. Il demande sa réintégration auprès de la commune d'Aschères-le-Marché à raison de 35/35<sup>e</sup> à ladite date.

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'accepter** la fin de la mise à disposition de Mr GUISET Cédric à la date du 06-07-2022,

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Monsieur le Président prendra contact dans les meilleurs délais avec le Conseil Départemental ainsi que la société de Transport Fraizy pour l'organisation des transports scolaires à la rentrée de septembre 2022.

## **11 Questions diverses**

a/ Courrier de Mme Nathalie MATTUCCI : Monsieur POINCLOUX donne lecture du courrier envoyé par Mme MATTUCCI Nathalie qui demande le renouvellement de son contrat à compter du 01-09-2022. La commission du personnel doit se réunir en mai prochain statuer sur cette demande et remanier éventuellement les emplois du personnel technique au vu de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

b/ restaurant scolaire : suite à l'arrivée d'enfants en maternelle lors du premier trimestre 2022, les deux agents du midi se retrouvent à gérer environ 58 petits à elles deux. Afin de les soulager et pour permettre le bon déroulement du service, une personne contractuelle a été recrutée et viendra renforcer l'équipe jusqu'à la fin de l'année scolaire.

b/ stationnement interdit : Madame TOURNAILLON Elodie fait remarquer que le passage piéton situé entre le parking de l'école élémentaire et la halle est très souvent encombré par des véhicules au moment de la sortie de l'école. Un rappel sera effectué via PanneauPocket et la gendarmerie sera également sollicitée.

c/ Domages ouvrage école élémentaire : l'assurance a accordé la garantie pour les désordres rencontrés au niveau des évacuations des EU. Les travaux doivent être réalisés pendant les grandes vacances. Monsieur LEGENDRE fait remarquer qu'aucun architecte ni bureau de contrôle n'ont été missionnés. Il en est de même pour le nettoyage du chantier. Un courrier sera envoyé à l'assurance.

A vingt-deux heures trente l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.